



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-des-Aigles tenue mardi, le 11 août 2026 à 19 h 00 au 75, rue Principale, Lac-des-Aigles

Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Michel Dubé	Maire	☒	☐
Monsieur Richard Daigneault # 1	Conseiller # 1	☒	☐
Madame Lison Bourgoïn # 2	Conseillère # 2	☒	☐
Madame Chantal Ouellet # 3	Conseillère # 3	☐	☒
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, # 4	☒	☐
Madame Vicky Ouellet # 5	Conseillère, # 5	☒	☐
Madame Marie-Pier Ouellet # 6	Conseillère, # 6	☐	☒

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.
Les membres présents forment le quorum.

181-26 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.
Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn
D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 20.1 Abrasif
 - 20.2 Bordures de chemins
- et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :
- 1. Ouverture de la séance
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3. Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur – Ville de Lac-des-Aigles
 - 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026
 - 5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 juillet 2026
 - 6. Comptes
 - 7. Correspondance
 - 8. Date de la réunion du mois d'octobre (le mardi le 6 car le 5 Élections provinciales)
 - 9. Politique de travail
 - 10. Engagement de journaliers-opérateurs (2) en voirie municipale
 - 11. Terrain de la ville (entre le 107, rue Principale et le restaurant)
 - 12. Résolution – Règlement sur la langue française – Abolition de l'exemption de 5 000 \$
 - 13. Programme de supplément au loyer – OHT
 - 14. PPA-ES acceptation - Début des travaux
 - 15. Réparation souffleur
 - 16. Thermopompes (5) (4 pour chalets) et une (1) rallonge pour bureau de la DG au 73)
 - 17. Affaires nouvelles
 - Période de questions
 - 18. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

182-26 3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Présentation et dépôt du Rapport financier 2025 de la Ville de Lac-des-Aigles.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du Rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur de la Ville de Lac-des-Aigles y démontrant un déficit.
Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

183-26

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2026

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n’a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue, le 6 juillet 2026 tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

184-26

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE MARDI LE 21 JUILLET 2026

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n’a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D’accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue mardi, le 21 juillet 2026 à 19 h tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

185-26

6. COMPTES

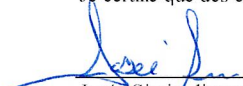
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026
LISTE DES COMPTES - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHIÈQUE ÉMIS		
Salaires employés & pompiers		54 295.85
Chèque # 11205 à 11210	Chèques de la liste des comptes du 6 juillet 2026	
Dépôt Direct # 651 à 696	Dépôt direct de la liste des comptes du 6 juillet 2026	
Dépôt Direct sur demande # 701 Sacha Cina	Réso 243-25 Contrat poste essence	880.40 \$
Dépôt Direct sur demande # 697,700,et 701 Sacha Cina	Réso 89-26 Contrat Ent. Arbres, Arbustes, Jardinières etc...	1 600.00 \$
Dépôt Direct sur demande # Maxime Marquis	Gradeur Nord-du-lac	192.50 \$
Chèque # 11211 Revenu Québec	Remb. En double tps St-Guy 2024	11 973.29 \$
Chèque # 11212 Poste Canada	Achat de 10 rouleaux de timbres à 1.15\$	1 425.69 \$
Accès D		
Accès D Hydro-Québec P. 641 À 646 - 659 À 671	Toutes factures d'Hydro du mois de juin et juillet	8 179.45 \$
Accès D Cogeco p. 651 À 658	Toutes factures de Cogeco du mois juillet	760.36 \$
Accès D Revenu Québec p.639	Remises provinciales (employeur)	4 715.87 \$
Accès D Revenu Canada p.640	Remises fédérales (employeur)	930.20 \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 24-05-2026 au 20-06-2026	383.71 \$
Visa		
Total		31 041.47 \$

COMPTES À PAYER

1	Ass. Directeur Municipaux	Achat clé d'activation	465.65 \$
2	Bourgoin Langis	Vente de matériels usagés	515.00 \$
3	Brandt Degelis	Ent. Pépîne	1 818.27 \$
4	Breault Jonathan	Saaq permis de conduire	50.00 \$
5	Buanderie K	Loc. et Nett salopettes	152.95 \$
6	Buropro Citation	Copies mono	61.20 \$
7	Carrefour du camion RDL	Inspection saaq Western 2026 et Western 1992	509.92 \$
8	Centre d'amusement	Sortie camp de jour 16 enfants et 2 animatrices Îles des Moussaillons	305.83 \$
9	Certified Laboratories	Ent.Camion Huile	1 975.44 \$
10	Cinema Lido Rimouski	Projection groupe Lda-Biencourt	195.00 \$
11	Cse incendie & sécurité inc.	Gants Kangaroo Jonathan et Marie-Pier	486.83 \$
12	Dépanneur Chez Carolie	Bureau, garage, camp de jour, etc	247.03 \$
13	Dickner inc.	Pannonceau, signalisation Ch. Pelletier	1 421.22 \$
14	Dubé Michel	Achat verre	8.05 \$
15	Natacha Dufour Bouchard	Achat Mr. Freeze pour camp de jour	51.71 \$
16	Érablière de la Tour	Achat d'une Tote usagée	57.49 \$
17	Forêtmax inc.	Joint etancheite	19.37 \$
18	Garage Steve Gamache	Ent. Camion St-Guy	555.29 \$
19	Garage Éric Rioux	Pose pneu trailer	51.74 \$
20	H2Lab inc.	Eau potable et eau usées	481.75 \$
21	Hallé, Marc-André	Capture de castor	222.50 \$
22	Info-Dimanche	Publicité annonces web	565.67 \$
23	J.L. Services mécaniques inc.	Entretien pépîne	439.78 \$
24	Leblond Émy	Remb. Achat camp de jour	37.00 \$
25	Lévesque Henri-Paul	Réparation camion	100.00 \$
26	Livraison M.L.	Carburant livraison Brandt et Dickner	77.33 \$
27	Macpek inc.	Réparation outil (tork barre)	315.61 \$
28	Magasin Coop Squatec	Techmix asphalte froide, ent. Édifice St-Guy etc...	382.24 \$
29	Mallette	Services prof. Et travaux supp. St-Guy Audit 2024	9 915.68 \$
30	Matériaux du Lac	Garage, égout, salle, plage etc...	925.30 \$
31	Métal A.P.	Réparation western, ent. camion, cubex et lavage bateau	132.79 \$
32	Modellium	FQM renouvellement du 2 juillet 26 au 2 juillet 27	2 342.04 \$
33	Municipalité de Squatec	Nett. Bunker Keven Proulx	75.00 \$
34	Ouellet Régis	2 Ménage Pavillon	400.00 \$
35	Énergies Sonic Inc.	Carburant Diesel	3 604.08 \$
36	Pieces d'autos Rimouski inc.	Outils accesoire garage, walter 4-1 2x1 4x5 Québec	249.10 \$
37	Proulx Keven	Remb. Déplacement, ponceau et chemin Pelletier	89.12 \$
38	Purolator inc.	Analyse d'eau et égout	16.26 \$
39	Rebond	Sortie camp de jour 15 enfants et 2 animatrices	225.00 \$
40	Régie intermunicipale des déchets	Matières Résiduelles 7/12	9 200.56 \$
41	Service agro mécanique inc.	Ent. Loader Saint-Guy	82.88 \$
42	Sécur-Max	Puces Gym	516.82 \$
43	Sirois Josée	Camp de jour bonbons activités Halloween	36.22 \$
44	Sirois Marion	Remb. Achat camp de jour	69.38 \$
45	Soluxrh	Affichage poste journalier	546.14 \$
46	Thibault & Associés	Inspection annuelle échelle portative	612.90 \$
47	Tr3e experts conseils inc.	Services professionnelles en environnement eaux usées	3 232.32 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			43 841.46 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. CORRESPONDANCE

1. Reçu une carte de remerciement de Gisèle Boucher pour la Municipalité, pour vos paroles réconfortantes et votre présence lors du décès de mon conjoint, M. André Bossé. Il sera difficile à oublier.

- 2. Reçu courriel de la Corporation de la Route des Monts-Notre-Dame nous informant, le 26 juin de la liquidation de leurs actifs. Ils transféreront la Halte à la Ville. Les monts Notre-Dame passeront le flambeau à la nouvelle route des Lacs et Légendes.
- 3. La Fondation pour la Persévérance scolaire vous invite à participer le 19 septembre à la 11^e édition de leur Tournoi de Golf, qui aura lieu au Club du Transcontinental à Pohénégamook.
- 4.

186-26 8. **DATE DE LA RÉUNION DU MOIS D'OCTOBRE 2026**

Dû aux élections provinciales prévues lundi, le 5 octobre, la réunion doit être reportée au mardi, le 6 octobre.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles change la date de la réunion du mois d'octobre au Mardi, le 6 à la même heure.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

187-26 9. **POLITIQUE DE TRAVAIL**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles souhaite se doter d'une politique de travail établissant les règles, les responsabilités et les conditions applicables à l'ensemble de ses employés;

ATTENDU QUE cette politique vise à assurer une gestion uniforme, équitable et efficace des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

D'ADOPTER la *Politique de travail des employés de la Ville de Lac-des-Aigles*, telle que déposée au conseil, laquelle entre en vigueur à compter de son adoption.

QUE la direction générale soit autorisée à assurer son application et à remettre une copie de cette politique à chaque employé concerné.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

188-26 10. **ENGAGEMENT DE JOURNALIERS-OPÉRATEURS (2) EN VOIRIE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles a procédé à un processus de recrutement afin de pourvoir des postes de journaliers-opérateurs en voirie municipale;

ATTENDU QUE les candidatures de MM. Keven Proulx et Nicholas Laberge répondent aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

D'EMBAUCHER M. Keven Proulx à titre de journalier-opérateur en voirie municipale, à raison de **40 heures par semaine**, selon les conditions prévues à la **Politique de travail des employés** en vigueur, et de le classer à **l'échelon 3** de l'échelle salariale.

D'EMBAUCHER M. Nicholas Laberge à titre de journalier-opérateur en voirie municipale, à raison de **40 heures par semaine**, selon les conditions prévues à la **Politique de travail des employés** en vigueur, et de le classer à **l'échelon 6** de l'échelle salariale.

QUE ces embauches prennent effet à compter d'août 2026.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

189-26 11. **TERRAIN DE LA VILLE (ENTRE LE 107, RUE PRINCIPALE ET LE RESTAURANT)**

Le propriétaire du 107, rue Principale aimerait que le terrain, qui d'après lui, lui appartenait avant la réforme cadastrale lui soit céder par la Ville. Soit le matricule 1717-08-5469 au cadastre 5 406 206.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de lui céder ce terrain lot 5 406 206 pour 1 \$ et que les frais de notaire soient à sa charge.

Que le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer ce contrat.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

190-26 12. **RÉSOLUTION - RÈGLEMENT SUR LA LANGUE FRANÇAISE - ABOLITION DE L'EXEMPTION DE 5 000 \$**

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales;

CONSIDÉRANT que l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration prévoyait, jusqu'au 1er juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000 \$, permettant une certaine souplesse administrative;

CONSIDÉRANT que l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate;

CONSIDÉRANT que cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal;

CONSIDÉRANT que les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences;

CONSIDÉRANT que l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités;

CONSIDÉRANT que cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence sans compromettre ses autres obligations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

- QUE ce Conseil dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000 \$ et moins;
- QUE ce Conseil demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allègement administratif adaptées aux réalités municipales;

- QUE ce Conseil demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique;
- QUE la Ville de Lac-des-Aigles informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, elle ne sera probablement pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise à :
 - la ministre responsable de la Langue française;
 - la ministre des Affaires municipales;
 - la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
 - la MRC de Roussillon;
 - les municipalités de la région pour appui.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

191-26 13. **PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - OHT**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise M. Michel Dubé, maire, et M^{me} Josée Sirois, directrice générale, à signer tout document et à agir pour le compte et au nom de la Ville dans le cadre de l'entente à intervenir entre la SHQ, la Ville de Lac-des-Aigles et l'OH du Témiscouata et de les autoriser à agir pour le compte et au nom de la Ville de Lac-des-Aigles.

Et que la Ville de Lac-des-Aigles autorise l'OH du Témiscouata à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du Supplément au loyer (PSLQ) et qu'elle s'engage à en assumer 10 % des coûts.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

192-26 14. **PPA-ES ACCEPTATION - DÉBUT DES TRAVAUX**

Acceptation de l'aide financière du programme PPA-ES et autorisation des travaux de voirie

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles a été accepté à l'aide financière de **25 000\$** dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES)**;

ATTENDU QUE cette aide financière permettra de réaliser des travaux d'amélioration sur le réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'ACCEPTER l'aide financière de **25 000 \$** accordée à la Ville de Lac-des-Aigles dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES)**.

D'AUTORISER le début des travaux de voirie sur les différents rangs du territoire municipal nécessitant des travaux d'entretien ou d'amélioration, selon les priorités établies par la direction des travaux publics et les crédits disponibles.

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, conformément aux exigences du programme.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

193-26 15. **RÉPARATION SOUFFLEUR**

ATTENDU QUE le souffleur municipal nécessite des réparations afin d'assurer son bon fonctionnement pour les opérations de déneigement;

ATTENDU QUE l'entreprise **EMS** a soumis une estimation de **3 679,20 \$** pour effectuer les réparations requises;

****ATTENDU QU'**une soumission a également été obtenue auprès de **Cubex** pour l'acquisition d'un souffleur neuf au montant de **19 430,78 \$**;**

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est plus avantageux, à ce stade-ci, de procéder à la réparation de l'équipement existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

D'AUTORISER la réparation du souffleur municipal par l'entreprise **EMS** au coût de **3 679,20 \$**, plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget de fonctionnement du service des travaux publics.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

194-26 16. **THERMOPOMPES (CHALETs 4) ET UNE RALLONGE BUREAU DE LA DG AU 73**

Octroi de contrat – Installation de thermopompes au Parc Natur'Ailes et au bureau de la direction générale

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles a reçu plusieurs plaintes de citoyens et de locataires concernant la chaleur excessive dans les chalets du **Parc Natur'Ailes**, laquelle nuit au confort des usagers;

ATTENDU QUE l'installation d'une thermopompe dans chaque chalet (4) permettra d'améliorer le confort des occupants, de favoriser la location des chalets et de répondre aux préoccupations exprimées;

ATTENDU QU'il est également opportun d'installer une thermopompe dans le bureau de la directrice générale afin d'assurer un environnement de travail adéquat;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que les offres reçues sont les suivantes pour 5 thermopompes :

- **Réfrigération Air C : 15 000 \$**, incluant le retour de la subvention applicable;
- **CR Équipement : 16 000 \$**, incluant le retour de la subvention applicable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'OCTROYER le contrat d'installation des thermopompes à l'entreprise **Réfrigération Air C**, pour **1 thermopompe cet automne dans le bureau de la Dg au 73, rue Principale et 2 en 2027 dans les anciens chalets (à vérifier si le prix tiendra toujours en 2027).**

À 2 983.96 \$ chacune au net (pour un total de 3) incluant le retour de la subvention applicable, cette soumission étant la plus avantageuse pour la Ville.

QUE les travaux comprennent l'installation des thermopompes dans les (2) anciens chalets du **Parc Natur'Ailes** ainsi que dans le bureau de la direction générale.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

195-26

17. REMPLACEMENT D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION DIRECTIONNEL

ATTENDU QUE le panneau de signalisation directionnel indiquant les directions vers **Rimouski, Saint-Guy et Trois-Pistoles** est grandement défraîchi en raison de son usure normale et que son état nuit à la visibilité et à l'image de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entreprise **Kalitec** a transmis une soumission au montant de **697,36\$**, transport inclus, pour le remplacement de ce panneau;

ATTENDU QUE ce panneau est situé sur une voie municipale et que son remplacement est à la charge de la Ville;

ATTENDU QUE le **ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)** procédera, de son côté, au remplacement du panneau situé à l'entrée du village indiquant **Lac-des-Aigles**, puisqu'il est installé sur une route numérotée relevant de sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise **Kalitec** pour le remplacement du panneau de signalisation directionnel indiquant Rimouski, Saint-Guy et Trois-Pistoles, au montant de **697,36 \$**, transport et taxes inclus,

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'achat et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce remplacement.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

196-26

18. VENTE DU RÉSERVOIR EN POLYÉTHYLÈNE PAR APPEL DE SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles n'a plus besoin du réservoir horizontal en polyéthylène d'une capacité approximative de 1 000 gallons;

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à sa vente par appel de soumissions publiques;

ATTENDU QUE le prix de base fixé pour la vente est de **2 000 \$**.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

D'AUTORISER la mise en vente du réservoir horizontal en polyéthylène,

QUE le prix minimal de vente soit fixé à **2 000 \$**.

QUE le réservoir soit vendu au plus offrant, sous réserve que la soumission retenue soit égale ou supérieure au prix minimal établi.

QUE la Ville se réserve le droit de refuser toute soumission jugée non conforme ou inférieure au prix minimal fixé, sans obligation d'accepter la plus élevée.

QUE le réservoir soit vendu **tel que vu, sans aucune garantie**, et que l'acheteur soit responsable de son inspection, de son chargement et de son transport.

QUE la direction générale soit autorisée à publier l'appel de soumissions, à recevoir les offres et à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la vente.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

197-26 19. **APPROBATION DU BUDGET 2026 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

ATTENDU QUE le budget 2026 de 124 055.16 \$ adopté par la Ville regroupait les dépenses du **Service de sécurité incendie** et du **Service des premiers répondants**;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie a présenté au conseil une répartition distincte des budgets afin de faciliter la gestion financière de chacun des services;

ATTENDU QUE cette répartition n'entraîne aucune augmentation du budget global adopté par la Ville pour l'exercice financier 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'APPROUVER le budget 2026 du **Service de sécurité incendie** ainsi que celui du **Service des premiers répondants**, tels que présentés au conseil municipal.

QUE cette répartition budgétaire soit reconnue comme la référence officielle pour l'administration et le suivi des dépenses de chacun des deux services pour l'année financière 2026.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

198-26 20. **AFFAIRES NOUVELLES**

20.1 **ABRASIF**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles accuse réception du prix à la tonne de M. Ghislain Roy d'Excavation Jean-Guy Roy soit à 12 \$/tonne.

Le prix soumis est accepté sous réserve que l'abrasif fourni respecte les exigences de granulométrie applicables.

L'acceptation de la soumission au prix de 12,00 \$ la tonne ne constitue pas une acceptation d'un abrasif non conforme. Le matériel livré doit respecter les exigences de granulométrie demandées et les trois analyses exigées devront permettre de le confirmer.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

199-26 20.2 **BORDURES DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-des-Aigles doit assurer l'entretien de ses chemins municipaux afin de maintenir ceux-ci en bon état et d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien des bordures de chemins sont requis sur certains chemins de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'entreprise **Les Cultures BM inc.** est disponible pour effectuer ces travaux avec la machinerie requise;

CONSIDÉRANT que le tarif proposé pour l'exécution des travaux est de **280 \$ de l'heure**, avant taxes, pour les équipements et la main-d'œuvre requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Ville de Lac-des-Aigles mandate **Les Cultures BM inc.** afin d’effectuer les travaux d’entretien des bordures de chemins sur les routes suivantes :

- Chemin Pelletier;
- Rang 1;
- Chemin du Nord-du-Lac;
- Chemin du Rang Bédard.

QUE les travaux soient réalisés **au besoin et selon les directives de la Ville**, au taux de **280 \$/heure, plus les taxes applicables**.

QUE la dépense soit couverte par le Surplus accumulé carrière-sablière et si nécessaire aussi par le poste budgétaire approprié du budget de fonctionnement de la Ville.

QUE la direction générale soit autorisée à donner les directives nécessaires à l’entreprise pour la réalisation des travaux.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Commentaires de citoyens, concernant la formation des employés de voirie, le déneigement des trottoirs et de l’abrasif.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 185-26, 193-26, 194-26 et 195-26.

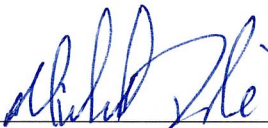
Josée Sirois, directrice générale
Ville de Lac-des-Aigles

200-26 **21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

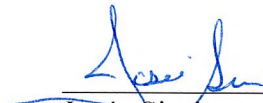
À 20 h 25, l’ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l’assemblée sont proposés par Monsieur Michel Dubé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu’il signe en même temps tout un chacun des résolutions.



Michel Dubé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale